

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

17 DÉCEMBRE 2018
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 17 décembre 2018 à l'hôtel de ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : Monsieur Beny Masella, Maire
 Monsieur Dino Mazzone, Conseiller
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent : Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Douze (12) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-001 (2)

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20 h 07.

2. Accueil des visiteurs

Mayor Masella a souligné la présence du Commandant Luis Oliveira du Service de police de la Ville de Montréal (Poste de police de quartier 9).

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 17 décembre 2018 tel que modifié ci-après :

- en reportant le point 9 d): **Contrat de location de quatre photocopieurs.**

Adoptée à l'unanimité
#20181217-002 (2)

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes :

- séance ordinaire du 26 novembre 2018 ;
- séance spéciale du 7 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-003 (2)

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire Masella a d'abord résumé les faits saillants du budget 2019, disant que le taux de taxation foncière résidentielle moyen augmentera de 1,88 % alors que la facture de la Ville à l'Agglomération a augmenté de 12 % au cours des deux dernières années. Il a mentionné que la Ville avait obtenu une subvention de 1 020 300 \$ pour des travaux d'infrastructure sur Crestwood et Wolseley North et que la Ville lancera un appel d'offres tôt au cours de l'année prochaine pour vérifier si les coûts correspondent à ses estimations et permettent d'aller de l'avant. Le Maire a aussi expliqué pourquoi, comme d'autres municipalités de l'Île, le Conseil envisage d'augmenter le salaire de ses membres. Il a mentionné qu'ils étaient cinq au lieu d'un minimum de sept comme partout ailleurs. Les modifications aux aspects fiscaux se rapportant aux salaires des Conseillers ont aussi un impact. Dans tous les cas, une augmentation se ferait au moyen d'un règlement qui devra être débattu l'an prochain. Dans un autre ordre d'idées, le Maire a énuméré la liste des accomplissements particuliers de cette année, notamment :

- Un nouveau site Web qui sera lancé au cours de la nouvelle année
- La Phase 2 du rajeunissement du parc Davies
- A première borne de recharge pour les véhicules électriques
- La reconstruction du parc RD Paul
- La reconstruction de Percival
- Le nouveau toit de la section plate de l'aréna
- L'embauche d'une personne aux communications
- Le remplacement de certains équipements au terrain de jeux du parc Rugby
- La signature d'une nouvelle convention collective avec les cols bleus
- La modification au règlement PIIA
- La rénovation de quelques bureaux à la mairie et déménagement de la salle de réunion
- Côté loisirs : Nouvelle activité de duathlon, nouvelle activité de baignade pour la famille, ajout d'un volet ballet au camp d'été et tenue de la compétition Swim Sectionals.

Le Maire Masella s'est dit satisfait de tout le travail accompli en 2018 et a remercié la Directrice générale et les autres gestionnaires pour leur travail. Enfin, il a annoncé que le prochain Café avec le Maire se tiendrait le 24 janvier et a transmis ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes.

7. Première période de questions du public

À 20 h 12, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Kathryn Minorgan a noté qu'il y avait un point à l'ordre du jour au sujet du secteur Avon. La résidente a formulé une plainte au sujet des risques que pose la circulation pour la sécurité des piétons. Le Maire Masella a mentionné que les bornes qui se trouvaient à certains endroits ont été enlevées pour faciliter le déneigement, ajoutant qu'il reposerait la question au Service des travaux publics. La résidente a dit que c'était le pire moment de l'année le soir, mais le Maire a fait remarquer qu'il y avait trois lampadaires autour. Enfin, la résidente a demandé si la limite de vitesse pouvait passer de 40 à 30 km dans ce secteur. Le Maire a répondu que cette question serait d'abord discutée au Comité de circulation et de sécurité.

David Superstein a questionné la Conseillère Feeney au sujet du projet d'embellissement en cours de l'avenue Westminster. Elle a répondu que la firme BC2 avait été engagée il y a plusieurs années pour formuler des propositions à cette fin. Dans ce processus, la Conseillère a réalisé que cela impliquait des modifications au règlement relatif aux Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale. Des mesures seront prises pour mettre ces modifications en œuvre en 2019. Sur un autre sujet, la résidente se demande si Montréal-Ouest a obtenu quelque chose de Montréal en échange du montant plus élevé versé à l'Agglomération. Le Maire a dit qu'il n'y avait pas d'augmentation de services, alors la Ville ne reçoit rien de plus en termes de services policiers, de protection contre les incendies, de production d'eau, et ainsi de suite, c'est Montréal qui paie davantage pour ces services partagés.

Harold Knowles s'est informé au sujet du service de la dette. La Conseillère Feeney a expliqué qu'il n'y a pas de loi à cet effet, c'est le Plan financier stratégique adopté par le

Conseil qui propose de limiter les coûts du service de la dette à 18 % du budget de fonctionnement annuel. Le Maire a dit au résident que le Conseil procédera à une adjudication d'une émission d'obligations le 7 janvier et, à ce moment-là, le montant des intérêts que la Ville paiera pour un nouvel emprunt à long terme sera connu, s'il est intéressé à le savoir.

Reda Wahba s'est interrogé sur les implications des modifications apportées au règlement PIIA pour les commerçants de l'avenue Westminster. Le Maire a mentionné que le projet de règlement qui sera déposé ce soir les précisera. Le non-résident a aussi posé une question au sujet de l'impôt commercial et la Conseillère Feeney a répondu qu'elle reviendrait avec le taux exact.

La première période de questions prit fin à 20 h 28.

8. Contrats et Greffe

a) Entente concernant un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à l'acquisition de couvertures d'assurance responsabilité pour les parcs de rouli-roulant

ATTENDU que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), la Ville de Montréal-Ouest souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest convienne de joindre le regroupement d'achat mis sur pied par l'UMQ, en vue de l'octroi d'un contrat en assurance de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant et autres aménagements semblables situés dans la municipalité, et ce pour la période du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

2) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

3) Que la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, par résolution, son adhésion au dit regroupement en cours de contrat, à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, et assume les frais requis par l'UMQ, étant entendu et compris que telle jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-004 (2)

b) Date d'une séance ordinaire du Conseil en juin 2019

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

1) Que la résolution #20181029-004 concernant le calendrier des séances ordinaires du Conseil en 2019 soit modifiée pour déplacer la séance du 25 juin au 26 juin.

2) Qu'un avis paraisse dans The Suburban pour informer la population de ce changement, ainsi que dans le site internet et à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité #20181217-005 (2)

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 22 novembre au 11 décembre 2018

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 22 novembre au 11 décembre 2018 totalisant 873 718,06 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-006 (2)

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de décembre 2018

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-007 (2)

c) Subventions 2019

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu, Maria Torres, Conseillère, ayant voté en faveur, et Dino Mazzone, Conseiller, ayant voté contre :

Que la Ville de Montréal-Ouest accorde les subventions suivantes pour l'année 2019 :

• Bibliothèque pour enfants de Montréal-Ouest	85,450 \$
• Bibliothèque publique de Montréal-Ouest	82,620 \$
• The Informer	15,000 \$
• Conseil des services communautaires	4,800 \$
• Dr. Robert Drummond (Roots and Remembrance)	250 \$

Adoptée à la majorité
#20181217-008 (2)

d) Contrat de location de quatre photocopieurs

Ce point fut reporté à une autre séance.

e) Politique de financement – Régime de retraite des employés municipaux

ATTENDU que l'article 142.5 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, c. R-15.1) prévoit que l'instance qui peut amender un régime de retraite doit définir une politique de financement écrite qui satisfait aux exigences réglementaires, la revoir régulièrement et la transmettre au comité de retraite ;

ATTENDU que cette obligation, laquelle ne s'applique qu'aux régimes à prestations déterminées, a été introduite par l'article 24 du chapitre 29 des Lois de 2015 et doit être remplie avant le 4 janvier 2019 ;

ATTENDU que le but d'une politique de financement est d'améliorer la planification en permettant aux diverses parties de mieux comprendre les objectifs et obligations de financement du régime, aussi bien que les risques qui peuvent avoir un impact sur son financement ;

ATTENDU que le régime de retraite des employés municipaux a été mis en place par la Ville de Montréal-Ouest, laquelle par conséquent a le pouvoir d'adopter la politique de financement ;

ATTENDU qu'un projet de politique a été soumis au comité de retraite le 20 septembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que la Politique de financement du Régime de retraite des employés municipaux de la Ville de Montréal-Ouest soit approuvée, tel qu'elle figure en annexe, et soit réputée faire partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-009 (2)

f) Agence municipale 9-1-1 du Québec – Sécurité civile (demande d'aide financière – volet 1)

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la Ville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 3 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule, et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 500 \$.

2) Que la Directrice générale, Me Raffaella Di Stasio, soit autorisée à signer le formulaire de demande d'aide financière au nom de la Ville et à attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-010 (2)

10. **Service d'urbanisme**

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 décembre 2018.

2) D'approuver tels que présentés, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
342 Ballantyne N. 74-76 Radcliffe	Remplacement de la porte en avant ; Remplacement des rambardes des balcons de la cour d'entrée.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
205 Bedbrook	Reconstruction du palier et des escaliers.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-011 (2)

b) Acceptation d'un projet de règlement et choix d'une date d'assemblée publique de consultation – Règlement amendant le règlement n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

1) D'approuver le projet de règlement amendant le Règlement n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

2) De convoquer une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, laquelle aura lieu au Centre communautaire John A. Simms, le 21 janvier 2019 à 19 h 30, conformément à l'article 125 de ladite Loi.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-012 (2)

11. Travaux publics

a) Mise à jour de l'Étude de sécurité du secteur Avon

ATTENDU que les résidents du secteur compris à l'intérieur du périmètre encadré par le chemin Avon, l'avenue Brock Sud et la promenade Ronald se plaignent depuis plusieurs années que l'avenue Brock Sud est utilisée de façon abusive et dangereuse, pour contourner le chemin Avon;

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu le 13 décembre 2016 à l'hôtel de ville pour recueillir les observations des résidents du secteur concerné à ce sujet;

ATTENDU qu'une *Étude de sécurité* dudit secteur a été réalisée par la Ville en juin 2017 afin de répondre aux inquiétudes des citoyens suite à un accident où une jeune piétonne a été happée par un véhicule sur le chemin Avon, à l'angle de l'avenue Brock;

ATTENDU que cette étude visait notamment la réduction de la vitesse et des débits de transit dans ledit secteur par l'ajout de mesures physiques et/ou d'interdictions de mouvements à des endroits stratégiques ainsi que la sécurisation de la traversée des piétons;

ATTENDU que le Comité sur la circulation et la sécurité de Montréal-Ouest a étudié la problématique en 2016 et 2017 et recommandé de mettre en place des mesures d'atténuation de trafic;

ATTENDU que le Conseil municipal a examiné avec soin les implications de ce dossier et accepté la recommandation du Comité;

ATTENDU que de multiples mesures d'atténuation du trafic ont été mises en place dans ledit secteur depuis;

ATTENDU que la Ville a été informée le 24 septembre dernier de l'arrivée d'un nouveau projet résidentiel à l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce aux abords de l'avenue Brock Sud et du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue visant la construction de 178 nouvelles unités résidentielles en trois bâtiments dès l'année 2019;

ATTENDU qu'une *Étude de circulation pendant la construction et à l'ultime* pour ce projet a été produite par le promoteur à la demande de l'arrondissement et a été déposée le 29 novembre 2018 et qu'il y est notamment recommandé à l'ultime d'aménager, pour les résidents, une entrée en virage à droite à partir du boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue vers le stationnement souterrain partagé par les trois blocs d'unités résidentielles;

ATTENDU que les considérations de sécurité publique entourant l'arrivée de ce projet préoccupent le Conseil municipal puisque la quiétude et la sécurité des citoyens et notamment celle des piétons seront potentiellement affectées par un achalandage véhiculaire accru dans ledit secteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que le Conseil municipal mandate la Directrice générale pour la réalisation de la mise à jour de l'*Étude de sécurité* d'avril 2017, afin d'évaluer les impacts occasionnés par le nouveau projet résidentiel situé sur l'avenue Brock Sud sur le territoire de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, évaluation dont les résultats seront aussi présentés au Comité sur la circulation et la sécurité de Montréal-Ouest.

2) Que la présente résolution soit transmise à l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, à la Ville de Montréal, au Ministère des transports et au promoteur dudit projet.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-013 (2)

12. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

13. **Nominations**

a) **Comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a été constitué en vertu du règlement n° 2005-004 et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Conseillère responsable de l'urbanisme ainsi que l'Inspecteur en bâtiment (celui-ci non-votant) sont membres de droit dudit comité;

ATTENDU que le Conseil a nommé six autres membres ainsi que quatre membres substitués au Comité consultatif d'urbanisme, en vertu des résolutions 20161219-017 (2), # 20170418-004 et # 20171114-014;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que les personnes suivantes soient nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 1^{er} décembre 2019:

- Michel Aubé;
- Sabina Kuepper;
- Shayan Shafei.

2) Que les personnes suivantes soient nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 1^{er} décembre 2020:

- Rami Dimitri;
- George Kfoury;
- Sybil McKenna.

3) Que les personnes suivantes soit nommées membres substitués du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 1^{er} décembre 2019:

- Jan Davis;
- Marie Dugué.

4) Que les personnes suivantes soit nommées membres substitués du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 1^{er} décembre 2020:

- Pietro Palanca;
- Elizabeth Ulin.

5) Que les résolutions # 20161219-017 (2), # 20170418-004 et # 20171114-014 soient abrogées.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-014 (2)

14. **Rapports des conseillers**

a) **Siège Numéro 1**

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

b) **Siège Numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

c) **Siège Numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

d) **Siège Numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

15. Dépôt de documents

a) Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Tous les membres du Conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

b) Registre des dons reçus par les membres du Conseil

Une copie du registre des dons, marques d'hospitalité et avantages d'une valeur supérieure à 200\$, reçus par des membres du Conseil, fut déposée. Nulle mention de don n'y figurait.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du Règlement n° 2018-007 – Règlement sur les taxes de la Ville de Montréal-Ouest pour l'exercice financier 2019

ATTENDU que le projet de règlement fut déposé lors d'une séance antérieure du Conseil et mis à la disposition du public, conformément à la loi ;

ATTENDU que l'objectif et la portée de ce règlement ont été résumés à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que le Règlement n° 2018-007, intitulé « Règlement sur les taxes de la Ville de Montréal-Ouest pour l'exercice financier 2019 », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-015 (2)

b) Adoption du Règlement n° 2018-008 – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement n° 2014-008

ATTENDU que le projet de règlement fut déposé lors d'une séance antérieure du Conseil et mis à la disposition du public, conformément à la loi ;

ATTENDU que l'objectif et la portée de ce règlement ont été résumés à la présente séance :

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

Que le Règlement n° 2018-008, intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et remplaçant le Règlement n° 2014-008 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-016 (2)

c) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion que sera soumis pour adoption, à une prochaine séance du Conseil, un règlement intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Ledit projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

17. Seconde période de questions du public

À 21 h 10, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Kathryn Minorgan a demandé pourquoi la résolution adoptée plus tôt dans la soirée concernant la sécurité dans le secteur Avon ne fait pas mention du problème des véhicules lourds qui ne sont pas autorisés dans une section de cette rue. Le Conseiller Mazzone a répondu que cette question ne fait pas partie de la résolution, mais d'un Règlement qui fut aussi adopté dans la soirée. Le Maire Masella a ajouté que la Ville n'a pas l'autorité pour s'occuper des infractions commises par des véhicules en mouvement ; ces infractions doivent être rapportées au Service de police de la Ville de Montréal.

18. Levée de la séance

À 21 h 15, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20181217-017 (2)

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier Archives -20181217*